CHAMPIONNAT DE FRANCE FSGT ATHLÉTISME EN SALLE

Gymnase Jules Ladoumègue 39 rue des Petits Ponts, **75019 PARIS**



PREAMBULE

La Commission Fédérale des Activités Athlétiques organise de manière exceptionnelle ce championnat dans la salle de Pantin.

Cette année le stade couvert de Val de Reuil n'était pas disponible (travaux en cours).

Cette salle est différente de l'habituelle, les diverses épreuves ont donc été adaptées en conséquence.

La CFAA a fait le choix de maintenir le championnat, certes dans des conditions différentes, mais pour éviter l'annulation pure et simple de celui-ci.

Veuillez noter que le choix de salle de Pantin a été réalisé en prenant en compte principalement trois critères : le prix de la location de la salle, le lieu d'implantation (centrale, en IDF) et la disponibilité.

Pour rappel, et comme les années précédentes: LES ATHLETES NE SONT AUTORISES A PARTICIPER QU'A 3 EPREUVES PLUS LE RELAIS.

BON CHAMPIONNAT A TOUS!

Fédération Sportive

& Gymnique du Travail

Championnat de France FSGT en salle - Pantin - 24.03.2024

ENGAGEMENT DES ATHLETES ET REGLEMENTATION FEDERALE:

Nous vous rappelons que les Engagements doivent être réalisés en respectant la réglementation fédérale de la saison 2023/2024 et partiellement rappelée ci-après.

REGLES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

- L'affiliation du club à la FSGT pour la saison en cours doit être enregistrée au siège du comité d'appartenance et validée par la fédération.
- Chaque participant(e) doit être en possession de la licence omnisports FSGT de la saison sportive ou de l'année civile en cours, validée et revêtue d'une photo d'identité récente. Le timbre FSGT - Athlétisme - Présentation ACIPAPS" doit être apposé au dos (délivrance par le comité d'appartenance) après présentation du certificat médical de "non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition". À tout moment d'une compétition, les officiels et/ou membres de la CF2A peuvent demander la présentation de la licence.
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes en respectant les normes et modalités précisées ci-après et/ou rappelées dans les plaquettes d'information.
- Le club doit être en règle de tous les aspects financiers vis-à-vis de la CFAA. Les athlètes dont les clubs ont des dettes ne pourront pas prendre part aux compétitions.
- Les frais d'engagements (y compris pour les repêchages) doivent être réglés avant le championnat (sans remboursement en cas de non-participation et sous forme d'avoir pour les repêchages refusés).
- Les athlètes sélectionnés doivent obligatoirement concourir (participation et protocole) aux compétitions avec le maillot ou survêtement du club pour lequel ils sont engagés.





Page 3 sur 12

CRITERES ET DEMANDES DE QUALIFICATION

La participation régulière aux compétitions de la FSGT est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national : l'objectif des Championnats de France FSGT est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de pratiquants réguliers appréciant les activités proposées par la FSGT qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales.

Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus.

Les critères de qualification tiennent également compte de la région d'implantation des clubs :

 Dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères ci-dessous doivent être respectés.

SALLE Minimes à Vétérans

Championnat régional FSGT : Les athlètes sont directement qualifiés (*).

Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT du calendrier de la saison de salle en cours.

- (*) Pour ces épreuves fédérales, l'athlète, quelle que soit sa catégorie, doit OBLIGATOIREMENT avoir participé à l'épreuve demandée en compétition FSGT dans la saison concernée (salle ou piste).
 - → Dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, des dérogations sont acceptées par la CF2A et les athlètes concernés doivent être obligatoirement licencié(e) à la FSGT depuis 2 mois minimum.

Un athlète se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.



@FSGTofficiel

Page 4 sur 12

LES DEMANDES DE QUALIFICATION ET D'ENGAGEMENT

Formalités d'engagement

Aucune demande émanant des clubs sans respecter la réglementation ci-dessous ne sera retenue.

- 1. Les clubs inscrivent les athlètes et les relais, avec des performances, avant la date limite.
- 2. Les clubs indiquent également les demandes de repêchage.
- 3. Les comités, régions (via les commissions d'athlétisme si elles existent) valident les demandes d'inscription et de repêchage des clubs (au maximum à la date limite) envoyées par la CFAA.
- 4. La CFAA publie la liste des athlètes engagés le plus tôt possible avant le championnat (contenant les validations des athlètes repêchés).

Aucun engagement ne sera accepté sur place. Les responsables de club doivent donc être extrêmement vigilants lors de l'inscription.

Les inscriptions doivent obligatoirement être effectuées à l'aide du fichier d'inscription fourni par CFAA.

Le lien vous sera transmis ultérieurement.

Aucun autre mode d'inscription ne sera autorisé.

Attention, une date limite d'inscription sera fixée lors de la création de la compétition. Une fois cette date passée, aucune modification ne sera plus possible.

DROITS D'ENGAGEMENT DANS LES EPREUVES NATIONALES DE LA FSGT

Les droits d'engagement aux différentes épreuves fédérales reviennent en totalité à la COMMISSION FEDERALE DES ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES et sont essentiellement utilisés pour couvrir une partie du budget "organisation" des épreuves (communication, location partielle ou totale de certaines installations, frais technique, récompenses, repas des officiels...)

SALLE	→ 4,00 € par épreuve pour les Seniors - Vétérans
MINIMES à VÉTÉRANS	→ 3,00 € par épreuve pour les Minimes – Cadets - Juniors
	→ 4,00 € par relais

Championnat de France FSGT en salle - Pantin - 24.03.2024

Page 5 sur 12



PROTOCOLE DE REMISE DES RECOMPENSES

Lors de chaque compétition nationale, le protocole est placé **sous la responsabilité** des membres de la COMMISSION FEDERALE DES ACTIVITES ATHLETIQUES.

Il fait partie de la compétition et il est impératif de le respecter :

- Les médailles et maillots sont remis au podium le plus tôt possible après les épreuves individuelles (concours et certaines courses et marches) et dès que les classements par équipes sont établis.
- Il est obligatoire que **le maillot du club de chaque athlète médaillé** soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance).

Les officiels sont chargés de veiller à ces dispositions en accompagnant les trois premiers de chaque catégorie au podium après vérification du classement par les juges-arbitres. Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les athlètes de ces dispositions.

CLASSEMENTS INDIVIDUELS

- Médaille à chacun des trois premier(ère)s de chaque catégorie d'âge.
- Titre et maillot de champion de France FSGT à l'athlète classé(e) premier(ère) de chaque catégorie.
 - → Les athlètes SENIORS 1 et 2 participent dans une seule catégorie "SENIORS" avec le classement et les critères des courses et concours des seniors 1.
 - → Les athlètes VÉTÉRANS toutes catégories participent dans une seule catégorie "VÉTÉRANS" avec le classement et les critères des courses/concours des vétérans 1.

CLASSEMENTS PAR ÉQUIPES (RELAIS)

- Médaille OR ARGENT BRONZE à chacun(e) des 6 athlètes (TC hors minimes 3 hommes et 3 femmes) ou 4 pour les minimes (2 garçons et 2 filles) des trois premières équipes.
- Titre et maillot de champion de France FSGT à chacun(e) des 6 athlètes de la première équipe toutes catégories et des 4 athlètes minimes.

Précisions:

- Relais : pas d'équipe 2 dans la finale A si l'équipe 1 du club est déjà qualifiée dans cette finale.
- Seules les courses de sprint court plat (50m plat) donnent lieu à des séries et finales.
- Dans les autres courses, les meilleurs temps d'engagement seront regroupés dans des finales A, B, C, etc., mais les titres et podiums seront établis toutes finales confondues.
- Pour les courses, confirmation des inscriptions à la chambre d'appel au minimum 30 minutes avant l'épreuve.
- Pour les concours, confirmation des inscriptions auprès des officiels au démarrage de l'échauffement de l'épreuve.
- Pour les départs des courses de vitesse, un 2^{ème} faux départ du même athlète entraîne son élimination.

ATTENTION

Dans un souci d'amélioration des épreuves fédérales, et pour que les épreuves se déroulent à l'heure prévue, la CFAA a décidé :

- De limiter le nombre d'épreuves par personne à 3 + 1 relais.
- Que le nombre d'essais est limité à 4 par athlète (pour toutes les catégories) sauf pour la hauteur et la perche.
- Par ailleurs, les minimes étant nombreux sur cette compétition, les concours de la longueur et du poids ont été divisés en deux.
- Il est donc important pour que les concours soient de niveau homogène que les responsables de club fassent figurer les performances de leurs athlètes lors de l'engagement. Les concours étant préparés à l'avance, il ne sera pas possible de changer la composition de ceux-ci le jour de la compétition.

ATTENTION, à leur arrivée les minimes doivent se rendre à la chambre d'appel pour leurs concours de poids et/ou de longueur afin de savoir dans quel concours ils sont inscrits.

C'est au même endroit que se présenteront les officiels pour la constitution du jury et la prise des feuilles de concours.

Page 7 sur 12

SITUATION DU STADE COUVERT DE PARIS (PANTIN)

ADRESSE:

37 route des Petits Ponts, 75019 PARIS

EN TRANSPORT

Au départ de la Gare du Nord 📂 station Hoche (métro ligne 5)



compter 10 à 15 minutes de transport.

PAR LA ROUTE

Périphérique - Sortir à porte de Pantin.

LISTE DES HÔTELS SE TROUVANT A PROXIMITE

HOTEL MERCURE PARIS PORTE DE PANTIN

22 Av. Jean Lolive, 93500 Pantin - Tel: 01 48 91 66 00 - Site web: all.accor.com

HOTEL IBIS BUDGET PARIS PORTE DE PANTIN

96-98 Av. du Général Leclerc, 93500 Pantin - Tél : 08 92 68 07 19 - Site web : all.accor.com

HOTEL CAMPANILE PANTIN

62-64 Av. Jean Lolive, 93500 Pantin - Tel: 01 48 91 32 76 - Site web: https://paris-est-pantin.campanile.com

Championnat de France FSGT en salle - Pantin - 24.03.2024

LUTTE ANTIDOPAGE

CONTRÔLE

Nous demandons à chaque club de répercuter les informations suivantes à leurs athlètes car chaque sportif.ve est susceptible d'être convoqué.e pour un contrôle anti-dopage.

- Quand ? en compétition, à l'entraînement, à domicile, en France comme à l'étranger.
- Comment ? L'athlète est informé.e du contrôle juste à la fin de son épreuve, directement par un délégué fédéral (personne habilitée par les instances fédérales). L'athlète signe une convocation et dès lors, une personne va alors le suivre partout jusqu'à ce qu'il se présente au médecin contrôleur.
- Où ? L'athlète a environ une heure maximum pour se rendre sur le lieu indiqué dans sa convocation. Il est nécessaire d'avoir une pièce d'identité, la licence FSGT, son sac avec des vêtements et les éventuelles ordonnances. Une personne de son choix peut l'accompagner.

TOUS CAS DE REFUS OU DE NON-PRÉSENTATION AU CONTRÔLE EST SANCTIONNÉ COMME UN CONTRÔLE POSITIF.

COMMENT SONT DÉSIGNÉS LES SPORTIES ?

Selon l'ordre de mission, le sportif contrôlé est choisi par tirage au sort, en fonction des résultats d'une compétition ou sur libre choix du préleveur. Il reçoit personnellement une notification individuelle remise par un accompagnateur à contresigner et doit se présenter à la salle de contrôle (muni d'une pièce d'identité et de la licence, seul ou accompagné d'un membre de son entourage).

RÔLE DU DÉLÉGUÉ FÉDÉRAL

C'est lui qui sera contacté par le médecin et mettra en place ce contrôle en collaboration avec le préleveur. Il doit veiller au bon déroulement avant, pendant et après le contrôle en favorisant le travail du préleveur si celui-ci le lui demande. Il assure la conformité du local et du fléchage du lieu. Il est présent lors de la désignation des sportifs à contrôler.

En cas d'absence de pièces d'identité, il se porte garant de l'exactitude des renseignements fournis par le sportif. Il vérifie avec le médecin l'absence d'anomalie sur le procès-verbal et l'exactitude des numéros de code figurant sur la feuille annexe destinée au laboratoire. Sa participation active au contrôle antidopage est un facteur qui doit permettre d'éviter d'éventuels vices de procédure.

Il ne peut assister ni à l'entretien, ni à l'examen médical, ni au prélèvement. Il signe le procès-verbal de contrôle.

www.sportetpleinair.fr www.fsgt.org

Page 9 sur 12

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le sportif peut se faire accompagner par la personne de son choix, quelle qu'elle soit. Celle-ci peut assister à toutes les étapes du contrôle sauf l'entretien, l'examen médical et le prélèvement. Les mineurs peuvent être accompagnés d'un parent. Avant le prélèvement, les médicaments ou produits pris par le sportif récemment peuvent être consignés dans le procèsverbal de prélèvement.

LE LOCAL

Il doit comprendre: une salle d'attente, une salle pour le secrétariat, une toilette W.C. et lavabo.

L'AMÉNAGEMENT DU LOCAL

- 1. La salle d'attente doit être suffisamment spacieuse pour recevoir 10 personnes. Elle doit être : munies de sièges, de boissons (eaux en bouteilles, jus de fruits.) en quantité suffisante (les bouteilles devront être fermées d'origine afin qu'un utilisateur ne puisse porter de soupçons sur la qualité du breuvage et devront être en verre pour éviter toutes contestations voire intrusion par seringue d'un corps étranger).
- 2. La salle de secrétariat et de contrôle doit être suffisamment spacieuse pour pouvoir y installer une table pour recevoir les flacons et récipients à choisir par les coureurs, ainsi qu'une table pour servir de table de secrétariat et doit être équipée de 4 chaises (médecin, sportif et accompagnateur pour les mineurs), 1 poubelle, du papier toilettes.

Page 10 sur 12

HORAIRES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT EN SALLE

DIMANCHE 24 MARS 2024 - PANTIN (93055)

HORAIRES	RES COURSES ANNEAU		NEAU HORAIRES		COURSES LIGNE DROITE		HAUTEUR	HORAIRES	SAUTOIR 1	HORAIRES	SAUTOIR 2	HORAIRES	POIDS
09 h 00	1000 M MAR	MIF / MIM	09 h 00	50M Haies	MIM/CAM/JUM/SEM/VEM			001.00	TRIPLE SAUT	09 h 00	TRIPLE SAUT	9 h 00	VEM
				50M Haies	MIF/CAF/JUF/SEF/VEF			09 h 00	CAM/JUM/SEM/VEM		CAF/JUF / SEF/VEF		
09 h 30	3000 M MAR	TC sauf MI	09 h 30	50M séries	MIF								
			10 h 00	50M séries	CAF	10 h 00	JUM/SEM/VEM					10 h 00	CAM
			10 h 15	50M séries	JUF								
10 h 30	800 M	CAF	10 h 30	50M séries	SEF / VEF			10 h 30	TRIPLE SAUT	10 h 30	TRIPLE SAUT		
	800 M	JUF						10 h 30	MIM concours		MIF concours		
10 h 35	800 M	SEF											
10 h 40	800 M	VEF										11 h 00	CAF/VEF
10 h 45	800 M	CAM	10 h 45	50M séries	CAM								
10 h 50	800 M	JUM											
10 h 55	800 M	SEM											
11 h 00	800 M	VEM				11 h 00	MIF/CAF/VEF						
			11 h 05	50M séries	JUM								
			11 h 25	50M séries	SEM								
								11 h 30	LONGUEUR	11 h 30	LONGUEUR		
			11 h 45	50M séries	VEM			11 11 30	MIM concours 1	11 h 30	MIM concours 2		
			11 h 55	50M séries	MIM								
						12 h 30	MIM/CAM	12 h 30	LONGUEUR	12 h 30	LONGUEUR		
								12 11 30	MIF concours 1		MIF concours 2		
13 h 00	150 M	MIF	13 h 00	50M finales	MIF							13 h 00	MIF
13 h 15	150 M	MIM	13 h 05	50M finales	CAF								
13 h 30	200 M	CAF	13 h 10	50M finales	JUF								
13 h 45	200 M	JUF	13 h 15	50M finales	SEF								
_			13 h 20	50M finales	VEF								
			13 h 25	50M finales	МІМ								
			13 h 30	50M finales	CAM			13 h 30	LONGUEUR	12 11 20	LONGUEUR		
			13 h 35	50M finales	JUM	_		13 11 30	JUF / SEF	13 H 30	CAM		_

Championnat de France FSGT en salle - Pantin - 24.03.2024

Page 11 sur 12

HORAIRES	COURSES ANNEAU		HORAIRES	COURSES LIGNE DROITE		HORAIRES	HAUTEUR	HORAIRES	SAUTOIR 1	HORAIRES	SAUTOIR 2	HORAIRES	POIDS
			13 h 45	50M finales	SEM								
13 h 50	200 M	SEF	13 h 50	50M finales	VEM								
14 h 00	200 M	VEF										14 h 00	SEF/JUF
14 h 05	200 M	CAM											
14 h 10	200 M	JUM											
14 h 15	200 M	SEM											
14 h 20	200 M	VEM											
14 h 30	300 M											14 h 30	JUM/SEM
14 h 35	300 M	CAM											
14 h 40	400 M												
14 h 45	400 M												
	400 M												
14 h 50	400 M												
14 h 55	400 M												
	400 M	VEM											
15 h 00	1000 M série 1	MIF				15 h 00	JUF/SEF	15 h 00	LONGUEUR	15 h 00	LONGUEUR	15 h 00	MIM
	1000 M série 2	MIF						13 11 00	JUM/SEM/VEM		CAF/VEF		
15 h 05	1000 M série 1	МІМ											
	1000 M série 2	МІМ											
15 h 10	1500 M	TC F											
15 h 20	1500 M	CAM/SEM											
15 h 30	1500 M	JUM/VEM											
16 h 00	RELAIS 4X 1 TOUR MIXTE	MIF/MIM											
16 h 20	RELAIS 6x1 TOUR MIXTE S1	CA/JU/SE/VE											
16 h 30	RELAIS 6x1 TOUR MIXTE S2	CA/JU/SE/VE											
16 h 45	Fin des épreuves											•	

Championnat de France FSGT en salle – Pantin – 24.03.2024

Fédération Sportive

& Gymnique du Travail